

CONSEIL DU 7^e arrondissement

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

Le lundi 9 décembre 2024 à 8h40, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 3 décembre 2024 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et ayant donné pouvoir :

Madame Josiane GAUDE à Monsieur Jean LAUSSUCQ

Monsieur Olivier LE QUERE à Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO.

Était absente et excusée :

Madame Édith GALLOIS



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 039

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du *mercredi* 6 novembre 2024. 07 2024 040

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Activités commerciales sur le domaine public secteur Champ de Mars - conventions. 2024 DAE 294

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro - Iena - Bir Hakeim – conventions. 2024 DAE 295

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Caisse des écoles (7^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027. 2024 DASCO 107

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Caisse des écoles (7^{ème}) - Subvention 2025 (1 820 000 euros) pour la restauration scolaire périscolaire et extrascolaire. 2024 DASCO 124

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**



CONSEIL DU 7^e arrondissement

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 1

- Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relatives aux séjours Vacances Arc-en-Ciel. **2024 DASCO 166**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027. **2024 DASCO 103**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Modification de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025. **2024 DDCT 195**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Réalisation 15, rue Amélie – 14, passage Jean Nicot Paris (7^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements (11 PLA I - 7 PLUS) par Paris Habitat – Subvention (739 748 euros). **2024 DLH 345**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 5 passage Jean Nicot (7^e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (499 500 euros). **2024 DLH 358**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Réalisation 18, rue Surcouf (7^e) d'un programme de création de 15 logements sociaux (9 PLA I et 6 PLUS) par Paris Habitat. Subvention (1 472 293 euros). **2024 DLH 377**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 2 et fin

- Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris. **2024 DPE 41**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.
2024 DJS 132

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025. **2024 DJS 133**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Vœu relatif à la lutte contre la prolifération des rats et autres rongeurs dans le secteur du Champ de Mars. **V 07 2024 041**

Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Vœu relatif à la célébration du 60^{ème} anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026. **V 07 2024 042**

Rapporteur : **M. Christophe POISSON**





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-109

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 039

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Madame Esmeralda MONPLAISIR et Madame Nathalie BADIER sont respectivement désignées comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^e arrondissement

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-110

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 6 novembre 2024. **07 2024 040**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du lundi 6 novembre 2024 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-111

OBJET : Activités commerciales sur le domaine public- secteur Champ de Mars - conventions. 2024 DAE 294

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DAE 294 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 294 relative aux activités commerciales sur le domaine public- secteur Champ de Mars - conventions est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

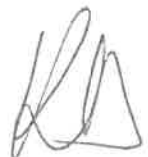
Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-112

OBJET : Activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro – Iéna – Bir-Hakeim – conventions. **2024 DAE 295.**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DAE 295 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DAE 295 relative aux activités commerciales sur le domaine public sur le secteur Trocadéro - Iéna – Bir-Hakeim – conventions est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-113

OBJET : Caisse des écoles (7^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.
2024 DASCO 107

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur le projet de délibération n° **2024 DASCO 107** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 107** relative à la caisse des écoles (7^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-114

OBJET : Caisse des écoles (7^{ème}) - Subvention 2025 (1 820 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2024 DASCO 124

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DASCO 124** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 124** relative à la caisse des écoles (7^{ème}) - Subvention 2025 (1 820 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-115

OBJET : Vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relatives aux séjours Vacances Arc-en-Ciel. 2024 DASCO 166

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DASCO 166 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DASCO 166 relative aux vacances Arc-en-ciel – Convention de partenariat avec les Caisses des écoles est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.


Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-116

OBJET : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027. 2024 DASCO 103

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DASCO 103

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DASCO 103 relative aux caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-117

OBJET : Modification de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025. 2024 DDCT 195

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DDCT 195 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 195 relative à la modification de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

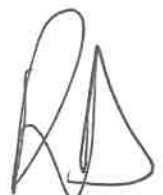
Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-118

OBJET : Réalisation, 15, rue Amélie – 14, passage Jean Nicot Paris (7^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements (11 PLA I - 7 PLUS) par Paris Habitat – Subvention (739 748 euros). **2024 DLH 345**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DLH 345** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Sur la délibération du Conseil de Paris n° **2024 DLH 345** relative à la réalisation, 15, rue Amélie - 14 passage Jean Nicot Paris (7^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements (11 PLA I - 7 PLUS) par Paris Habitat – Subvention (739 748 euros), le Conseil d'arrondissement s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif d'abstention :

Ce projet de logements sociaux n'intègre pas une pluralité de financements comme des logements intermédiaires ou en Bail Réel et Solidaire. Le Conseil d'arrondissement s'abstient dans l'attente d'une correction de ce point par l'exécutif en Conseil de Paris.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-119

OBJET : Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 5, passage Jean Nicot (7^e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (499 500 euros). **2024 DLH 358**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DLH 358** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Sur la délibération du Conseil de Paris n° **2024 DLH 358** relative à l'octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation au 5, passage Jean Nicot (7^e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (499 500 euros), le Conseil d'arrondissement s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif d'abstention :

Le Conseil d'arrondissement regrette l'augmentation du coût de l'opération. Le coût global de l'opération s'établit désormais à 3 210 485 euros, contre 2 324 490 euros initialement, soit une augmentation de 38 % par rapport à ce qui était prévu en 2021.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-120

OBJET : Réalisation 18, rue Surcouf (7^e) d'un programme de création de 15 logements sociaux (9 PLA I et 6 PLUS) par Paris Habitat. Subvention (1 472 293 euros). **2024 DLH 377**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DLH 377** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Sur la délibération du Conseil de Paris n° **2024 DLH 377** relative à la réalisation 18, rue Surcouf (7^e) d'un programme de création de 15 logements sociaux (9 PLA I et 6 PLUS) par Paris Habitat. Subvention (1 472 293 euros), le Conseil d'arrondissement s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif d'abstention :

Ce projet de logements sociaux n'intègre pas une pluralité de financements comme des logements intermédiaires ou en Bail Réel et Solidaire. Le Conseil d'arrondissement s'abstient dans l'attente d'une correction de ce point par l'exécutif en Conseil de Paris.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^B ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-121

OBJET : Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris 2024. **2024 DPE 41**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DPE 41** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DPE 41** relative à l'approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris 2024 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif d'abstention :

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions :

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-122

OBJET : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.
2024 DJS 132

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Marguerite CHEVREUL,
Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DJS 132** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DJS 132** relative à la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-123

**OBJET : Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025
2024 DJS 133**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON,
Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DJS 133 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DJS 133 relative à la mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 13 (**dont 2 pouvoirs écrits**)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-124

OBJET : Vœu relatif à la lutte contre la prolifération des rats et autres rongeurs dans le secteur du Champ de Mars. **V 07 2024 041**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 041** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 041** relatif à la lutte contre la prolifération des rats et autres rongeurs dans le secteur du Champ de Mars est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

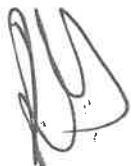
Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^e arrondissement

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-124 suite et fin

Conseil du 7^e arrondissement

Séance du lundi 9 décembre 2024

Vœu relatif à la lutte contre la prolifération des rats et autres rongeurs dans le secteur du Champ de Mars.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant le risque sanitaire de l'infestation de rats dans les lieux publics ;

Considérant que les moyens déployés actuellement ne permettent pas de lutter de façon satisfaisante et sur le long terme contre l'infestation des rats dans certains espaces publics ;

Considérant l'efficacité avérée de la méthode « carboglace » en vigueur à New-York, Boston, Chicago et Ajaccio, dont le procédé respecte les normes environnementales du fait de l'absence de substances chimiques ;

Considérant que l'utilisation de la glace carbonique permet d'éliminer 90 à 100 % des rats d'un terrier, stoppant ainsi clairement la prolifération des rongeurs dans un secteur.

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- **La méthode « carboglace », consistant à disposer des bâtonnets de glace carbonique solidifiée et refroidie dans les terriers afin de neutraliser les rongeurs par asphyxie, soit mise en œuvre sur l'ensemble du secteur du Champ de Mars.**

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-125

OBJET : Vœu relatif à la célébration du 60^{ème} anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026. V 07 2024 042

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 9 décembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le vœu n° V 07 2024 042 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° V 07 2024 042 relatif à la célébration du 60^{ème} anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU 7^e arrondissement

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-125 suite et fin

Conseil du 7^e arrondissement

Séance du lundi 9 décembre 2024

Vœu relatif à la célébration du 60^{ème} anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant l'importance d'entretenir les liens culturels et historiques forts qui unissent la France et l'Italie ;

Considérant le caractère exclusif du jumelage entre Paris et Rome, dont nous fêterons le 60^{ème} anniversaire le 30 janvier 2026 ;

Considérant l'importante présence italienne dans le 7^{ème} arrondissement, à travers la communauté italienne établie, l'Institut Culturel italien, l'Ambassade d'Italie et le lycée italien Léonard de Vinci.

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :


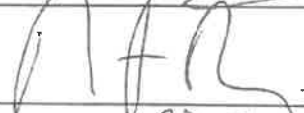


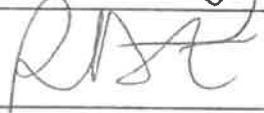

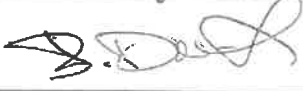




- **Que la Ville de Paris prévoie une programmation culturelle et événementielle mise en œuvre en concertation avec les autorités italiennes et romaines afin de célébrer les liens qui unissent Rome et Paris, à tout au long de l'année marquant le 60^{ème} anniversaire du jumelage.**



DÉLIBÉRATION

**Conseil d'Arrondissement
SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024**

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Nicole BARTHÉLEMY	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO	
Mme Édith GALLOIS	
Mme Josiane GAUDE	
M. Jean LAUSSUCQ	
Mme Anne-Claire LEBELT	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
Mme Esmeralda MONPLAISIR	
M. Christophe POISSON	



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

CERTIFICAT

Le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 9 décembre 2024 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le **12 DEC. 2024** pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2024**

Rachida DATI

